

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 MARS 2019**

Le quatre mars deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la mairie.

ETAIENT PRESENTS : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Rémy DELAGE, Valérie POYART, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Maryse TEILLET, Thierry AMIRAULT, Frédéric BEGUIER, Benoît GATEFAIT, Stéphanie CAILLONNEAU, Gaëtan THAREAU, Gilles JUILLET, Nathalie TAPIN, Virginie LESCOUEZEC, Valérie PERDRIAU.

EXCUSES : Bénédicte BACHET, Joëlle JASSELIN, Magali ROPIQUET, Simon BERTON.

Mme BACHET a donné procuration à Mme CAILLONNEAU, Mme JASSELIN à M. AMIRAULT.

Mme Martine MILLET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la dernière séance a été envoyé à chaque membre. Il est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Modification du tableau des effectifs pour permettre des promotions de grade

COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS DU MAIRE :

Le maire signale qu'il n'a pas utilisé son droit de préemption sur la vente de :

N° de la parcelle	Adresse	Surface en m²	Vendeur
AP 533	6 Cité de la Roche Honneur	330	SAFRAN
AD 912-923	9 rue du Martinet	602	Mme Ginette EMILE
AH 333	36 rue d'Isoré	2701	M. Mme Frédéric BEGUIER
AK 683-684-685	11 rue des Coudreaux	1151	Mme Monique CHATEAU
AP 526	13 Cité de la Roche Honneur	782	SAFRAN
AC 697	58 Cité de Velor	545	Cst CLAVE

AH 483	2 rue du 8 mai 1945	1204	M. Mme BERNARDON
AH 504-506	12 rue des Saules	343	SAFRAN
AM 20	« Coulaïne »	410	M. Mme PIPART
AC 612-646	9 cité de Velor	539	SAFRAN

2019-01 : BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2018

En application de l'art. L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire informe le Conseil que les Communes de plus de 2 000 habitants sont tenues d'annexer au Compte Administratif un bilan annuel de leurs opérations immobilières, tant pour les achats que pour les ventes.

Comme chaque année, le maire présente le bilan des cessions et acquisitions pour 2017 :

Cessions :

N° cadastral	Surface	Adresse	Prix
AD 1239	615 m ²	Rue des Mûriers	41 000 €
AD 1240	615 m ²	Rue des Mûriers	41 000 €
E 3	2 793 M ²	« Le Pas de Montour »	500 €
AD 1244	1 685 m ²	Rue du 8 mai 1945	150 000 €
AP 575-576	1 153 M ²	Cité de la Roche Honneur	27 000 €

Acquisitions :

N° cadastral	Surface	Adresse	Prix
AB 549	2 737 m ²	« Le Ridoit »	-

Arrivée de Simon BERTON à 19 h 15

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23 Nombre Présents : 20 Nombre Votants : 22

2019-02 : MODIFICATION DU FINANCEMENT DES TRAVAUX COMMANDES AU SIEIL

Par délibération du 11 septembre 2017, le Conseil Municipal s'était engagé financièrement sur des travaux à commander au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL) dans le cadre de la dissimulation et la rénovation des réseaux aériens rue du Gros Four et Rue de la Vilette.

Or, le SIEIL vient de changer ses règles de co-financements à la date du 1^{er} janvier 2019. Il convient donc de revoir les montants cités dans la délibération du 11 septembre 2017, et peut-être même le phasage des travaux pour comptabilité budgétaire.

En conséquence, la commission Voirie a retravaillé et présente la proposition ci-dessous :

PLAN FINANCEMENT AMENAGEMENT RUE DU GROS FOUR RUE VILETTE indice 8						
dossier sieil ref 2033-2016						
			année financement			
	cout global	part communale	2018	2019	2020	2021
amenagement trottoir rue du gros four						
trx aménagement trottoirs en enrobe + eau pluvial	65 000	65 000	0	25 000	40 000	
trx enfouissement elec part communale (128 691€ de trx)	128 691	25 738		13 000	13 000	
Contrôle eau use ccvl fourrier	2 500	0	0			
refection assainissement	16 000	0				
Enfouissement orange		53 424		27 000	27 000	
amenagement rue vilette						
trx aménagement trottoirs + eau pluvial	12 300	12 300	0		12 300	
trx enfouissement elec part communale montant global 42 491€)	47 000	9 500			9 500	
Orange enfouissement	31 848				16 000	16 000
Eclairage enfouissement gros four et vilette						
enfouissement éclairage estimation éclairage sieil participation 60%	52 695	17 565		6 150	6 150	5 265
participation Sieil orange jusqu'en fin 2017		-4 024			-4 024	
Réfection tapis enrobé à charge du département						
	50 000	0			0	
total	406 034	130 103		71 150	119 926	21 265

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement de l'aménagement des rues du Gros Four et de la Vilette tel qu'il est présenté ci-dessus.

2019-03 : CONTRAT DE CONTRÔLE ALIMENTAIRE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le Laboratoire de Touraine est notre prestataire actuel pour le contrôle alimentaire concernant les plats préparés par le restaurant scolaire. Celui-ci nous propose un nouveau contrat approuvé par la responsable du Restaurant scolaire.

Ce contrat fait état des frais suivants

- déplacement : 5 € HT
- Analyses : 43.44 € HT
- Contrôle des surfaces : 8.22 € HT
- Contrôle de la qualité de l'eau : 85.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ approuve les termes du contrat proposé par le Laboratoire de Touraine,
- ✓ charge le Maire, à défaut l'Adjointe aux affaires scolaires, de le signer,
- ✓ Dit que ces analyses seront réalisées à chaque trimestre scolaire (3 par an)

2019-04 : DENOMINATION DE DEUX RUES

Avec l'arrivée de la fibre optique, les communes doivent vérifier l'adressage de tous les bâtiments susceptibles de se raccorder.

C'est ainsi qu'il est apparu nécessaire de donner un nom à

- la rue perpendiculaire à la rue d'Isoré qui dessert le Centre équestre et le château d'Isoré (VC 363)
- La rue qui dessert le domaine de Pontourny (VC 354).

La commission Urbanisme propose de les dénommer :

Rue	Dénomination
VC 363 du carrefour avec la RD 118 jusqu'au carrefour avec la VC 353	Rue du Château d'Isoré
VC 354	Allée de Pontourny

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition et charge le Maire de modifier le tableau de classement des voies communales pour le mettre à jour.

2019-05 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIEIL

Le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL) a voté le 11 décembre 2018 les modifications des statuts du syndicat pour permettre l'adhésion de la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire à la compétence « éclairage public ».

En application des articles L 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, chacune des collectivités adhérentes doit délibérer sur cette nouvelle adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIEIL pour permettre l'adhésion de la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire à la compétence « éclairage public ».

2019-06 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} AVRIL 2019 :

Mme FLAMIN, Adjointe en charge des affaires scolaires, demande à modifier le temps de travail de 3 agents du service scolaire au 1^{er} avril 2019.

D'une part, pour pallier le départ annoncé de l'agent en Contrat Avenir à la prochaine rentrée scolaire et son absence auparavant pour formation, Mme FLAMIN propose de modifier 2 postes au restaurant scolaire :

Poste	Grade	Temps actuel	Temps proposé
Second de cuisine	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	31/35 ^{ème} annualisé	Temps complet
Agent de restauration	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	31/35 ^{ème} annualisé	Temps complet

D'autre part, pour régulariser des heures complémentaires devenues pérennes à la suite d'un départ à la retraite après une longue maladie, elle propose de modifier 1 poste au service scolaire :

Poste	Grade	Temps actuel	Temps proposé
Coordinatrice du service	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	30/35 ^{ème} avec 4.25 h complémentaires en périodes scolaires	Temps complet toute l'année

Il est à noter que ces mesures ne couvrent pas totalement les besoins du service de restauration scolaire après le départ de l'agent en contrat d'Avenir et qu'en attendant de savoir si le rythme scolaire sera modifié (passage de la semaine de 9 ½ journées à 8 ½ journées), les agents du service scolaire seraient autorisés à effectuer des heures complémentaires.

Ces mesures représentent une charge financière supplémentaire de 6 730 € pour 2019.

Enfin, pour permettre une promotion de grade à 2 agents éligibles, la commission RH propose de créer 2 postes d'adjoint principal 1^{ère} classe, un dans la filière administrative à 28/35^{ème}, l'autre dans la filière technique à plein temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs ainsi au 1^{er} avril 2019 :

- Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à 31/35^{ème} (service Rest. scolaire) - 2
- Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet (service Rest. scolaire) + 1
- Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à 30/35^{ème} (Service scolaire) - 1
- Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet (Service scolaire) + 1
- Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet (Service Rest. Scolaire) + 1
- Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à 28/35^{ème} - 1
- Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à 28/35^{ème} + 1

Et autorise les agents du service scolaire à effectuer des heures complémentaires en attendant de statuer sur la réforme des rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal s'engage à financer ces modifications au budget 2019.

2019-07 : ADHESION à UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE L'ANNEE 2019

L'ordonnance n°2015-899 sur les marchés publics offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Les Communes de Chouzé-sur-Loire, de Savigny en Véron et de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire confirment leur souhait de se regrouper pour l'achat de travaux portant sur le programme de voirie 2019.

La communauté de communes Chinon Vienne et Loire propose donc la création d'un groupement de commande en matière de travaux de voirie conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 sur les marchés publics.

D'un commun accord entre les entités, la communauté de communes Chinon Vienne et Loire assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. A ce titre, elle procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés correspondants.

Chaque membre du groupement exécutera lui-même son marché, pour la part lui revenant. Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive.

Le coordonnateur assure ses missions à titre gratuit vis à vis des autres membres du groupement et prend en charge les frais de fonctionnement liés au fonctionnement du groupement.

Par ailleurs, il y a lieu de créer une commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires ; celle-ci doit être constituée d'un représentant de chaque membre du groupement.

M. NOURRY, Adjoint en charge de la voirie propose le programme suivant au titre de la voirie 2019 de la commune de Beaumont en Véron :

	A réaliser en 2019	A réaliser en 2020	
Rue du gros four aménagement trottoirs et eau pluviales	25 000	40 000	
rue de la Vilette		12 300	
PATA rue cadets, des Rabottes, des picasses, 1150m ²	3 000		
travaux enrobés placette cité des Cèdres 300m ²	5 000		
total maximum	33 000	52 300	85 300 €
total minimum	23 100	36 610	59 710 €

Entendu l'exposé de l'Adjoint en charge de la voirie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de mettre en place un groupement de commandes avec les communes concernées dans le cadre de la passation des marchés de travaux pour le programme de voirie 2019,
- **désigne** la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire comme coordonnateur du groupement de commandes,
- **élit** le représentant appelé à siéger dans la Commission d'analyse des offres du Groupement de Commandes :
 - Jacques NOURRY, membre titulaire
et son suppléant : M. Dominique AUDOUX
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir,
- **autorise** Monsieur le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter le marché,
- **donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.
- **dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine organise une exposition intitulée « patrimoines révévés. 50 ans d’inventaire photographique en Anjou » du 1^{er} mars au 12 mai 2019
- La Région Centre Val de Loire organise le « 500^{ème} anniversaire de la Renaissance », évènement majeur au plan régional comme au plan national et européen en 2019. Le Département de la Touraine présente des projets labellisés « Viva Leonardo da Vinci » dont la liste est à la disposition de chacun en mairie.
- Lecture de remerciements de foyers pour les colis de Noël
- Monsieur le Maire informe le Conseil du Grand Débat qui s’est tenu à Avoine le 1^{er} février dernier en présence de Mme COLBOC, Députée, et animé par le C.L.A.A.C. Il rappelle qu’un cahier d’expression citoyenne est toujours à disposition à l’accueil de la mairie jusqu’au 15 mars.
- Une réunion de travail sera organisée prochainement sur le devenir du bâtiment de l’ancien presbytère maintenant que les travaux de comblement sont terminés. Il reste une dalle à construire dans la grande salle et le carrelage pour finir.
Coté financement, le maire n’a encore pas de réponse à sa demande de subvention des Fonds Barnier. Par contre, le Conseil Départemental a annoncé une participation de 10 146 €.
- La Roue Tourangelle passera à Beaumont en Véron le 7 avril prochain. Les organisateurs sont à la recherche de signaleurs. Inscriptions en mairie.
- Mme COLBOC, Députée, est venue visiter l’école élémentaire « Le Pain Perdu » vendredi 1^{er} mars 2019. La classe des CM2 doit rédiger une proposition de loi et a été invitée à visiter l’Assemblée Nationale le 16 mai prochain.
- Les travaux de sécurisation des conteneurs à ordures ménagères de regroupement sont terminés. Ils ne concernent que les emplacements situés le long d’une route départementale et quelques endroits particulièrement dangereux.
Il est signalé que certains conteneurs individuels restent à demeure sur les trottoirs au lieu d’être rentrés dans les propriétés après le passage du camion de collecte.
- Lotissement des Pièces : il était convenu que les travaux de revêtement des voies devaient attendre la fin des travaux de construction des derniers logements pour être entrepris. Cependant Val Touraine Habitat n’a pas obtenu les financements nécessaires à la dernière tranche. Il a donc été décidé de revêtir la voirie sans attendre. Les travaux sont donc en cours actuellement.
Les trottoirs en revêtement blanc seront repris en raison d’une usure anormale de la surface. Un aménagement du carrefour de la sortie vers la rue des Rabottes est à travailler. Le bureau d’étude mutualisé de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire, a été sollicité pour présenter un projet.
Il est rappelé que les voies de ce lotissement sont étroites pour contraindre les véhicules à respecter la vitesse de 30 km/h.
- La 2^{ème} phase des travaux d’aménagement du Centre bourg commencera le lundi 11 mars 2019 dans la rue du 8 mai 1945 et engendrera des perturbations de la circulation pendant plusieurs semaines.
- Pendant la tempête de la nuit dernière, les bardages servant de clôture du chantier de Touraine Logement dans la rue du 8 mai 1945 se sont envolés en partie. Pour éviter tout accident, la circulation a été fermée sur cette partie de voie. Le maître d’ouvrage a demandé l’enlèvement des bardages et leur remplacement par des barrières ajourées de type « Heros ».

L’ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 20 h 10.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :

n°	Titre
2019-01	Bilan des cessions et acquisitions 2017
2019-02	Modification du financement des travaux commandés au SIEIL
2019-03	Contrat de contrôle alimentaire pour le restaurant scolaire
2019-04	Dénomination de 2 rues
2019-05	Modification des statuts du SIEIL
2019-06	Modification du tableau des effectifs au 1 ^{er} /04/2019
2019-07	Adhésion à un groupement de commande pour les travaux de voirie 2019

Signature des membres présents

Nom	Signature	Nom	Signature

Bernard CHATEAU		AMIRAULT Thierry	
Vincent NAULET		Joëlle JASSELIN	Excusée A donnée procuration à M. AMIRAULT
Martine MILLET		Benoît GATEFAIT	
Jacques NOURRY		Frédéric BEGUIER	
Emilie FLAMIN		Magali ROPIQUET	Excusée
Rémy DELAGE		Stéphanie CAILLONNEAU	
Valérie POYART		Simon BERTON	
Gérard GRANGE		Gaëtan THAREAU	
Dominique AU- DOUX		Gilles JUILLET	
Bénédicte BACHET	Excusée A donné procuration à Mme CAILLONNEAU	Nathalie TAPIN	
Maryse TEILLET		Virginie LESCOUE- ZEC	
		Valérie PERDRIAU	